

**VIÊT-NAM**

**Libération d'un cyberdissident**

*Index AI : ASA 41/001/2006*

*ÉFAI*

Jeudi 26 janvier 2006

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

**FLASH**

Nguyen KhacToan, cyberdissident, a été remis en liberté après avoir passé quatre années en prison. Cet ancien soldat, professeur de mathématiques et homme d'affaires avait été emprisonné pour avoir diffusé, via Internet, des informations à des groupes militants vietnamiens de l'étranger, sur des marches de protestation organisées par des agriculteurs pour dénoncer la corruption officielle et la confiscation des terres.

*« Nous nous réjouissons de la remise en liberté de Nguyen Khac Toan mais cette peine d'emprisonnement sévère n'aurait jamais dû lui être infligée, a déclaré Janice Beanland, responsable de campagne pour l'Asie du Sud-Est à Amnesty International. Nous sommes cependant inquiets et déçus de le savoir maintenant assigné à résidence pour les trois prochaines années et demandons la levée immédiate de ces restrictions. Nguyen Khac Toan n'a fait qu'exercer son droit à la liberté d'expression et Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion. »*

Nguyen KhacToan avait été arrêté en janvier 2002, inculpé « d'espionnage » et condamné à douze années d'emprisonnement, assorties de trois ans d'assignation à résidence à l'issue de sa peine. C'est de son domicile qu'il a annoncé ce jeudi avoir été libéré le 24 janvier, à l'occasion d'une amnistie accordée pour le nouvel an lunaire.

*« Nous demandons instamment au gouvernement vietnamien de libérer tous les cyberdissidents incarcérés uniquement pour avoir exprimé sur Internet et par courriel leurs idées sur les droits humains et la démocratie », a déclaré Janice Beanland.*

Nguyen Vu Binh, journaliste et écrivain et Pham Hong Son, homme d'affaires et médecin diplômé, font partie des personnes arrêtées lors d'une vague de répression des dissidents en 2002. Tous deux ont été inculpés « d'espionnage » après avoir appelé sur Internet à des changements en faveur de la démocratie et des droits humains. Nguyen Vu Binh a été condamné à sept ans de prison et Pham Hong Son à cinq ans. ●